

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MÉNIL, légalement convoqué en date du dix-neuf mai deux mil vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire**.

Présents : Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire, Monsieur MOUCHE Patrick, Madame RUAULT Laëtitia, Monsieur PÉAN Didier et Madame BAMEULE Séverine, Adjoint, Madame CHALIER Carole, Madame HAEU Mary-José et Madame MATIGNON Micheline et Monsieur HOULLEGATTE Arnaud, Monsieur MADIOT Joël, Monsieur MAHIER Alain et Monsieur PAPILLON Érick. (Formant le quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Madame RENARD Jocelyne (a donné pouvoir à Madame BAMEULE Séverine), Madame TROUILLET Marie-Ange et Monsieur BALADA-FONTRONDA Thierry.

Secrétaire de séance : Monsieur PÉAN Didier. (Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DCM2026/079 : DÉSIGNATION d'un REPRÉSENTANT TITULAIRE et d'un REPRÉSENTANT SUPPLÉANT « Risques naturels » AUPRÈS d'ENEDIS.

Vu demande présentée par le groupe ENEDIS de désigner, au sein des assemblées délibérantes, un représentant « risques naturels » ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant auprès d'ENEDIS pour les « risques naturels » ;

Considérant les candidatures de Monsieur PÉAN Didier, Troisième Adjoint au Maire en tant que membre titulaire et de Monsieur MADIOT Joël, Conseiller Municipal, comme membre suppléant.



Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, avec à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de procéder à l'élection des Conseillers Municipaux appelés à représenter la Commune auprès d'ENEDIS pour les « risques naturels » ;

DÉSIGNE Monsieur PÉAN Didier, Troisième Adjoint au Maire en tant que membre titulaire ;

DÉSIGNE Monsieur MADIOT Joël, Conseiller Municipal, comme membre suppléant ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision au groupe ENEDIS.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme.
Le 28 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Didier PÉAN



Le Maire,
Jean-Philippe JOUSSEMET

